



# INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS CLINIQUE SAINT MARTIN

183, Route des Camoins 13011 Marseille / Tel : 04.91.27.30.31 Fax : 04.91.27.30.80  
Mail : ifas@clinique-saint-martin.fr / Site internet : www.cliniques-saint-martin.fr/ifas



## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION INITIALE AIDE-SOIGNANT

**INSCRIPTIONS DU 8 AVRIL AU 10 JUIN 2021 (INCLUS)**

### CALENDRIER

- **RÉSULTATS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION : Mardi 29 juin 2021 à 15h00**
- **ENTRÉE EN FORMATION : Lundi 6 septembre 2021**

### MODALITÉS DE DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 10 JUIN 2021**

- **Par dépôt direct à l'accueil de l'IFAS : du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-16h30.**
- **Par courrier à l'adresse :**  
**IFAS Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13396 Marseille Cedex 11**  
*(Le cachet de la poste faisant foi)*



**CONDITIONS  
D'ACCÈS  
À LA FORMATION**

- **Aucune condition de diplôme** n'est requise pour se présenter aux épreuves de sélection.
- Les candidats doivent être âgés de **17 ans au moins** à la date d'entrée en formation.

**MODALITÉS DE  
SÉLECTION DES  
CANDIDATS**

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, la sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :

- **d'un dossier** (les pièces constituant ce dossier sont listées à la page 4) destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes, la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignant ;

ET

- **d'un entretien** d'une durée de quinze à vingt minutes permettant au jury d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

**DISPOSITION TRANSITOIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 :  
EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE, LA SÉLECTION EST RÉALISÉE PAR LE SEUL  
EXAMEN DU DOSSIER (L'ENTRETIEN ORAL EST SUPPRIMÉ).**

**L'examen du dossier est noté sur 20 points.**

Le dossier est évalué par un jury composé d'un(e) aide-soignant(e) en exercice et d'un formateur infirmier ou Cadre de Santé d'un institut de formation. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant en activité professionnelle.

**CONNAISSANCES  
ET  
APTITUDES  
ATTENDUES  
POUR SUIVRE  
LA FORMATION**

**Les attendus et critères nationaux sont les suivants :**

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

**CAPACITÉ D'ACCUEIL  
EN FORMATION**

**25 PLACES (RENTRÉE DE SEPTEMBRE)**

**MODALITÉS DE  
SÉLECTION DES  
CANDIDATS  
ASHQ DE LA FPH  
ET AGENTS DE  
SERVICE DU SECTEUR  
PRIVÉ**

**Les Agents de Service Hospitalier Qualifiés (A.S.H.Q) de la Fonction Publique Hospitalière (F.P.H) et les agents de service du secteur privé** peuvent être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS).

**5 places sont ouvertes à ces candidats. Leur sélection est organisée par leur employeur.**

Le jury d'admission prononce leur admission au regard des propositions effectuées par les employeurs. Les places non pourvues à l'issue de la sélection sont réattribuées aux autres candidats.

**SE RENSEIGNER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT.**



## RÉSULTATS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

À l'issue de la sélection et au vu de la note obtenue, le jury d'admission établit deux listes de classement : **une liste principale et une liste complémentaire.**

**Les résultats de la sélection seront affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet ([www.cliniques-saint-martin.fr/ifas](http://www.cliniques-saint-martin.fr/ifas)) (dans le respect de l'autorisation donnée ou pas par les candidats de publier leur nom et prénom) le mardi 29 juin 2021 à 15h00.**

**Chaque candidat est informé personnellement par écrit des résultats de la sélection** (par courrier à l'adresse postale indiquée sur le dossier d'inscription).  
**Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.**

**TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE OU D'E-MAIL DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT SIGNALÉ AU SECRÉTARIAT DE L'IFAS.**

Le candidat dispose d'un délai de **sept jours ouvrés** suivant l'affichage, pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée de septembre 2021.

## MODALITÉS DE DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 10 JUIN 2021 (INCLUS)**

- **Par dépôt direct à l'accueil de l'IFAS** du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-16h30
- **Par courrier, à l'adresse :** IFAS Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13396 Marseille Cedex 11 *(le cachet de la poste faisant foi)*

**Aucun justificatif de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé réception d'un courrier recommandé).**

**AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.**

## FORMALITÉS MÉDICALES POUR L'ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée :

1. à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignant. (Liste des médecins agréés : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>)
2. à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination des professionnels de santé en France :
  - Diphtérie, tétanos, Poliomyélite (DTP) ;
  - Hépatite B (sérologie anti-HBS) - *Compte tenu des délais pour la vaccination contre l'hépatite B (Schéma rapide : J0 - J7 - J21), nous vous recommandons vivement de débiter dès à présent votre schéma vaccinal.*
  - La vaccination contre la tuberculose est recommandée.



## DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

**La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.  
Tout dossier incomplet ou non conforme obtiendra la note de 0 sur 20 pour non-respect des consignes.  
Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.**

### UNE PRÉSENTATION DU DOSSIER DE SÉLECTION SOUS FORME DE LIVRET EST SOUHAITÉE

- **La fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée**
- **La copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité**
- **2 photos d'identité récentes (1 à coller sur la fiche d'inscription et l'autre derrière laquelle vous inscrirez vos nom et prénom)**
- **Un curriculum vitae**
- **Une lettre de motivation manuscrite**
- **Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix :**
  - **soit une situation personnelle ou professionnelle vécue**
  - **soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation aide-soignant**

**ATTENTION : tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme dactylographiée et entrainera un 0 sur 20 au dossier pour non-respect des consignes.**

- **Pour les ressortissants étrangers :**
  - **une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 (voir le site internet : [www.ciep.fr/delf-dalf](http://www.ciep.fr/delf-dalf))**
  - **un titre de séjour valide à l'entrée en formation**
- **Si vous êtes titulaire d'un diplôme ou scolarisé(e) :**
  - **la copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français (pour les diplômes étrangers)**
  - **la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires**
- **Si vous travaillez ou avez travaillé :**
  - **la copie des attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations de l'employeur (ou des employeurs)**
- **Une attestation de suivi de formation préparatoire à l'entrée en formation aide-soignant au cours de l'année 2020-2021 (s'il y a lieu)**
- **Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant (s'il y a lieu)**
- **Pour les candidats en situation de handicap : les candidats sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS ([www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr)) désigné par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La Directrice de l'IFAS évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.**



## ANNEXE - LA FORMATION INITIALE AIDE SOIGNANT

**EN RAISON DE LA RÉINGENIERIE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE,  
NOUS SOMMES À CE JOUR DANS L'ATTENTE  
DE LA PARUTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.**

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

<b>ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE</b>	<b>ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE</b>
<b>10 modules de formation</b> <i>(en attente de validation par les autorités compétentes)</i>	<b>Quatre stages dans des structures sanitaires ou médico-sociales</b> doivent être réalisés : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 3 stages de 5 semaines</li><li>▪ 1 stage de 7 semaines, en fin de formation.</li></ul>

**HORAIRES EN IFAS :** 08h30-12h00 / 13h00-16h30

**HORAIRES EN STAGE :** plage horaire de 06h00 à 20h00, à raison de 35 heures par semaine

### **FINANCEMENT DE LA FORMATION :**

- **Prise en charge totale du coût de la formation par le Conseil Régional Sud PACA pour les candidats non salariés (demandeurs d'emploi, jeunes en continuité de parcours, bénéficiaires du RSA)**
- **Prise en charge par l'employeur ou l'OPérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise pour les personnes en activité professionnelle (Coût de la formation : 6 400 €, devis établi sur demande)**





**FICHE D'INSCRIPTION - SÉLECTION 2021 POUR L'ENTRÉE EN FORMATION INITIALE AIDE-SOIGNANT**

Informations CNIL :

Les informations collectées dans le cadre de votre inscription peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au Conseil Régional Sud PACA. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à l'institut de formation par courriel ou courrier et en joignant copie de votre titre d'identité pour en justifier.

**SITUATION CIVILE ET ADMINISTRATIVE**

Nom : .....

Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Date de naissance : / \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_\_/ Âge : .....

Commune de naissance : ..... Département : / \_\_\_/ \_\_\_/

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : / \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ Ville : .....

Téléphone portable : / \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/

Adresse mail : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom : .....

Lien de parenté : .....

Téléphone portable : / \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/ \_\_\_/

Candidat en situation de handicap :  OUI  NON

Situation familiale :

Célibataire  Marié(e)  Concubinage  P.A.C.S  Divorcé(e)  Veuf(ve)

Nombre d'enfants : ..... Âge des enfants : .....

PHOTO D'IDENTITÉ  
À COLLER

**CADRE RÉSERVÉ À L'IFAS**

Reçu le \_\_\_/ \_\_\_/ 21 par : .....

- Fiche d'inscription
- CNI R/V ou Passeport
- 2 photos d'identité
- CV
- LM **manuscrite**
- Doc **manuscrit** situation perso/pro. vécue soit projet pro
- Diplômes ou titres traduits en français
- Relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Att° de travail, avec éventuellement appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- Ressortissants étrangers : att° du nv de langue française B2
- Ressortissants étrangers : titre de séjour valide à l'EF
- Att° de suivi de prépa AS au cours de l'année 2020-2021
- Candidats handicap : Notif° MDPH
- PUBL° INTERNET :  OUI  NON
- PRÉPA IFAS CSM :  OUI  NON

TOURNEZ SVP

